

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE  
C DIEUX, P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, A. MAURY, Police Municipale

**VILLE DE PULNOY**

CR N°2009-119 SA/MCC

## Réunion Conseil Municipal du 17 décembre 2009

**Présents** : Gérard ROYER, Mmes et Mrs FEUILTAINE PICCOLI HEINLY ROYER PICCOLI PERROLLAZ ANDRE HOUDRY BOISSEZ NICOLA BROUSSIER WEHRLÉN PELTIER CASTELA SIMON KERE GEORGES VULCANO CHABOD FROMENT DUSSIAUX MASSON DEVITERNE GOUDOUT MICHEL

**Excusée** : S. JACQUIER-ROUX

**Secrétaire** : JM. MICHEL

SUJETS TRAITES	DECISION OU SUITE
	<p>Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une question supplémentaire, concernant le litige avec l'association Relais, gestionnaire de la crèche les Loupiots. Accord à l'unanimité.</p> <p>Approbation du compte-rendu de la séance du 5 novembre 2009 : pas d'observation</p>
<b>Fixation de la rémunération des agents recenseurs</b>	<p>Le Maire explique que 9 agents recenseurs sont en cours de recrutement, tous originaires de Pulnoy et propose le montant de leur rémunération.</p> <p>Accord à l'unanimité</p>
<b>Marché de réhabilitation de l'ensemble des 4 Vents en vue de la construction d'un CLSH et d'une cantine scolaire : avenant n°2 au lot n°9 (revêtement sols souples/carrelage)</b>	<p>F PERROLLAZ commente le projet de délibération.</p> <p>Le Maire rappelle que cet office va servir, entre autre, à la restauration scolaire et que tant l'hygiène que la sécurité ne peuvent en aucun cas être négligés.</p> <p>Accord à l'unanimité</p>
<b>Dossiers de demande de subventions de particuliers au titre des économies d'énergie</b>	<p>JM MICHEL quitte la salle.</p> <p>JM HEINLY donne lecture du projet de délibération.</p>
<b>Classement dans le Domaine Public Communal Zac des Sables parcelle complémentaire</b>	<p>JM HEINLY donne lecture du projet de délibération.</p> <p>Le Maire décrit l'emplacement de l'espace concerné par l'échange de terrain. Il s'agit d'une bande de terrain entre la clôture des résidences de la ZAC des Sables et l'espace vert.</p> <p>Accord à l'unanimité</p>
<b>Litige avec l'association Relais Signature d'un avenant de prolongation à la convention d'exploitation de la crèche Les Loupiots</b>	<p>M PICCOLI donne lecture du projet de délibération.</p> <p>Le Maire explique que l'objectif de la démarche engagée par la ville et donc de cette délibération est de récupérer le trop versé de subvention municipale à l'Association Relais, celle-ci ayant par ailleurs bénéficié de subventions régionales, sans en informer la ville.</p> <p>Le Maire précise également que l'avenant à la convention ne sera signé qu'avec les conditions énumérées dans la délibération.</p> <p>Le Maire souhaite également apporter une précision dans le corps de la délibération : l'association Relais perçoit non seulement une subvention annuelle de 180 000€ mais bénéficie également d'une mise à disposition gratuite d'un local, pour un montant de loyer de 40 000€ par an.</p> <p>D DEVITERNE estime qu'il est important que l'avenant comporte la possibilité de résilier la convention, si l'association ne fournit pas,</p>

	<p>dans les délais, les documents financiers. Le Maire répond que l'avenant le prévoira. N GOUDOUT déclare que le groupe d'opposition votera cet avenant, car il s'agit là d'œuvrer dans l'intérêt de la commune en récupérant 200 000€ mais que sur le fond, la démarche est « limite ». P BROUSSIER demande pourquoi l'avenant prévoit une date de mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier prochain alors que la convention court jusqu'au 31 août 2010. Le Maire répond que la signature au 1<sup>er</sup> janvier permet de récupérer déjà une partie de la somme due sur l'année 2010. Accord à l'unanimité.</p>
--	---

**Question non délibérative soumise à l'avis du Conseil Municipal :**

**Présentation du programme immobilier d'Est Habitat Construction – secteur République**

Le Maire explique que l'ancien bâtiment Moine a été racheté, par l'intermédiaire de l'EPFL, par Est Habitat Construction, pour réaliser des logements sociaux (PLS). Est Habitat Construction souhaite construire 25 logements sociaux, et un pavillon pour lequel la commune n'a pas encore donné son accord.

D DEVITERNE demande des précisions sur la hauteur du bâtiment.

Le Maire répond qu'il s'agira d'un bâtiment R+3+combles.

M ROYER demande ce que deviendront les 2 garages.

Le Maire répond qu'ils seront supprimés.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

Fait à Pulnoy, le 21 décembre 2009  
Le Maire,

Gérard ROYER